

# ECONOMIE ET DROITS HUMAINS

Infolettre pour les parlementaires suisses | session d'été 2014



## Au cœur de l'actualité

### Suisse : bases pour un devoir légal de diligence des entreprises

« La densité des entreprises multinationales ayant leur siège en Suisse est particulièrement élevée. On peut dès lors se demander si la Suisse ne devrait pas assumer un rôle de précurseur en matière de mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme », adoptés à l'unanimité en 2011 par le Conseil des droits de l'homme. Voilà ce que le Conseil fédéral écrit dans un rapport publié fin mai sur les moyens d'obliger les entreprises à une diligence en matière de droits humains et d'environnement dans leurs activités à l'étranger. Ce rapport avait été demandé il y a une année par le Conseil national dans un postulat (12.3980) en réaction à la pétition de « Droit sans frontières ».

Le Conseil fédéral reconnaît explicitement plusieurs choses importantes. *Primo*, « une grande responsabilité en matière de respect des droits de l'homme et de protection de l'environnement, en particulier vis-à-vis des pays qui ne respectent pas suffisamment les principes de l'Etat de droit ». *Secundo*, un besoin d'agir dans ce domaine, d'autant plus qu'il existe au plan national et international « une tendance à plus de transparence et à renforcement de la responsabilité directe des entreprises » en matière de droits humains et d'environnement. Le Conseil fédéral reste cependant timide sur la responsabilité de la maison mère pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. *Tertio*, une action de régulation comme option. On peut lire dans le rapport : « En admettant que la Suisse doit adopter une combinaison de mesures contraignantes et non-contraignantes en la matière, on reconnaîtrait une responsabilité de la Suisse de promouvoir activement la mise en œuvre des droits humains et la protection de l'environnement. »

*Quarto*, le gouvernement envisage la possibilité d'ancrer dans la loi un devoir de diligence raisonnable, instrument clé des Principes directeurs de l'ONU. Il propose à cet égard plusieurs pistes pour la première fois. Celle qui va le plus loin à ses yeux est une combinaison de trois éléments : 1) une attribution et obligation du conseil d'administration à

prendre des mesures de diligence raisonnable pour identifier et prévenir les violations potentielles des droits humains et de l'environnement ; 2) une obligation de rendre des comptes (reporting) sur les politiques et procédures mises en place ; 3) un contrôle externe, via par exemple un élargissement des tâches de l'organe de révision ou l'introduction d'une instance *ad hoc*.

Cette combinaison « la plus contraignante » représente le minimum pour « Droit sans frontières ». Toutes les autres propositions, à l'instar d'un simple reporting de responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE), risqueraient en effet d'aboutir à des principes déclaratoires sans impact réel.

Le rapport du Conseil fédéral a posé les « bases nécessaires à l'élaboration de propositions législatives concrètes », mais il ne va pas plus loin. Il ne fait aucune recommandation ni ne propose de mesures de mise en œuvre. La balle est maintenant dans le camp du Parlement, en particulier de ses commissions de politique extérieure.

## Scène internationale

### Loi européenne sur le reporting non financier

Les négociations sur une loi européenne en matière de reporting non financier ont abouti en février à un nouveau projet qui repose en particulier sur les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Il prévoit l'obligation pour les entreprises dites d'intérêt public de plus de 500 employés d'informer notamment sur les risques en matière de droits humains et d'environnement, les mécanismes de diligence raisonnable mis en place pour identifier, prévenir et réduire les incidences négatives de leurs activités sur les travailleurs, les communautés et l'environnement. Ce devoir s'étend à toute la chaîne d'approvisionnement. La Commission européenne publiera d'ici 2016 un guide de mise œuvre de la réforme. Le nouveau projet a été accueilli positivement par la Coalition européenne pour la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (ECCJ). Elle regrette cependant sa « timidité » et la subsistance de plusieurs carences, en particulier en matière de contrôle. La loi doit encore être adoptée formellement par le Conseil et le Parlement européen.

La problématique économie et droits humains/environnement gagne de plus en plus en importance. Avec cette infolettre, la coalition « Droit sans frontières », qui s'engage pour des règles contraignantes pour les multinationales, entend informer à chaque session sur les principaux développements et événements en matière d'économie et de droits humains.

## Résolution de l'ONU pour un nouveau traité

Malgré l'adoption en 2011 des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des multinationales continuent de commettre quotidiennement des violations en toute impunité. C'est pourquoi une résolution signée par 85 pays sera déposée à la session de juin du Conseil des droits de l'homme. Elle demande la création d'un groupe de travail intergouvernemental chargé de l'élaboration d'une nouvelle convention internationale. Un tel traité obligerait les Etats à rendre les entreprises responsables des incidences négatives de leurs activités extraterritoriales sur les droits humains. Portée par l'Uruguay et l'Afrique du Sud, l'initiative est soutenue par plus de 500 organisations de la société civile. A Genève, pendant la session, les ONG organisent entre le 23 et le 27 juin une semaine de mobilisation pour stopper l'impunité des entreprises. Des débats et des événements parallèles sont prévus. [www.treatymovement.com](http://www.treatymovement.com)

## Entreprises et droits humains : Amnesty International publie un livre sur l'accès à la justice

Le 7 mars 2014, Amnesty International a publié un nouveau livre intitulé « Injustice Incorporated : Corporate Abuses and the Human Right to Remedy ».

Il décrit, sur la base d'une analyse détaillée de quatre cas emblématiques, les obstacles que les victimes de violations de droits humains commises par les entreprises rencontrent dans leur lutte pour obtenir justice et réparation. Les cas analysés, la catastrophe de Bhopal en 1984, les problèmes liés à une mine d'or au Guyana (1995), à une mine d'or et de cuivre en Papouasie-Nouvelle-Guinée (1984), ou encore le déversement de déchets toxiques par Trafigura en Côte d'Ivoire (2006), montrent que les législations et politiques actuelles ne sont pas adaptées pour offrir aux victimes de véritables voies de recours. Pour pallier ces déficits, le livre propose des changements dans trois domaines clés : les freins juridiques aux procédures extraterritoriales, le manque d'information et les relations entre entreprises et Etats. Pour ce faire, la coopération entre les Etats est indispensable. Il est urgent que les sociétés mères soient amenées à rendre des comptes pour des violations de droits humains et des atteintes à l'environnement commises dans le cadre de leurs activités mondiales.

Le livre (en anglais) peut être téléchargé sous :

[www.amnesty.org/en/library/info/POL30/001/2014/en](http://www.amnesty.org/en/library/info/POL30/001/2014/en)

## Scène suisse

### Nouveau livre sur Glencore

L'ONG Multiwatch a publié fin mai le livre (en allemand) « Milliarden mit Rohstoffen. Der Schweizer Konzern Glencore Xstrata ». Les conflits générés par les activités de la multinationale y sont documentés à travers des exemples dans différents pays (Colombie, Pérou, Argentine, Australie, Philippines, Afrique du Sud, Zambie et République démocratique du Congo). L'entreprise de matières premières est accusée de pollution de l'air et de l'environnement, de manque d'information de la population et de répression des mouvements de protestation. Le livre est centré sur les personnes concernées sur le terrain. Des mineurs et des communautés voisines des mines rendent compte des effets de l'exploitation minière ainsi que de leur engagement pour des conditions de travail décentes et la préservation de la nature. [www.multiwatch.ch](http://www.multiwatch.ch)

### Symposium « Droit sans frontières »

Mardi 16 septembre, 13h30 – 17h30,

Naturhistorisches Museum, Berne

#### Economie et droits humains : limites de l'autorégulation

Lorsque des multinationales suisses parlent de droits humains et d'environnement, elles font souvent référence à leurs brochures sur la « responsabilité sociale » ou à leur participation à l'une ou l'autre des nombreuses initiatives volontaires pour la « durabilité », la « conformité sociale » ou la « sécurité et les droits humains ». Pourtant, les médias font régulièrement état de violations des droits humains et des droits du travail par des entreprises suisses. Le symposium annuel de « Droit sans frontières » portera sur les limites systémiques des engagements volontaires et les difficultés concrètes de leur application, à travers des exemples de cas.

## Autres infos

**Pour des informations actuelles et approfondies sur la thématique droits humains et économie :**

- [www.droitsansfrontieres.ch](http://www.droitsansfrontieres.ch)
- Centre suisse de compétence pour les droits humains, domaine droits humains et économie : [www.skmr.ch](http://www.skmr.ch)
- Business & Human Rights Resource Centre, London : [www.business-humanrights.org](http://www.business-humanrights.org)

## Impressum

« Droit sans frontières » est une coalition de plus de 50 organisations de développement et de droits humains, associations d'environnement et de femmes, syndicats, groupes d'Eglise et associations d'actionnaires critiques. Elle s'engage pour des règles contraignantes obligeant les multinationales à respecter les droits humains et l'environnement partout dans le monde. [www.droitsansfrontieres.ch](http://www.droitsansfrontieres.ch)